

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25472**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Architecte d'intérieur - designer

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur / designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieure des arts modernes - ESAM	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le rôle premier de l'architecte d'intérieur - designer est de concevoir de nouveaux espaces dans le cadre du bâti existant. Loin d'un simple habillage de surface, son intervention l'amène à interroger et redéfinir l'existant et à en redistribuer les volumes, ce qui peut conduire à des reprises en sous-œuvre. Souvent en aval ou conjointement à l'architecte, il contribue ainsi à adapter au mieux un lieu à ses utilisateurs et à leurs besoins, à l'ancrer dans le présent tout en le préparant à son devenir.

Il est également en mesure de concevoir les objets liés à l'aménagement d'un espace donné et à ses fonctions (mobilier, accessoires, éclairages). Il a donc une vision globale du projet. Ce qui fait de lui un acteur de la création architecturale contemporaine et un témoin des évolutions de la société.

Les activités visées par le titre sont les suivantes :

- La création et la conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie en étudiant les problématiques d'usage, d'environnement, d'image, d'ambiance et de faisabilité
- Le conseil en stratégie de développement d'images de marque ou d'aménagement d'espaces
- La maîtrise d'œuvre incluant le contrôle du respect des normes et réglementations, le suivi du chantier ou de la fabrication, l'encadrement et la coordination des équipes et l'après-chantier
- L'organisation et l'entretien d'une veille technologique, professionnelle et culturelle
- La gestion et l'administration des aspects juridiques et financiers du projet

Les compétences ou capacités attestées sont :

- Concevoir la fonction et l'organisation d'un projet dans son contexte environnemental, architectural, social, culturel et économique
- Analyser les besoins des usagers du projet et construire un programme
- Proposer des concepts innovants et pérennes
- Construire une méthodologie de travail
- Viabiliser un projet, aussi bien d'un point de vue réglementaire que technique
- Diriger le prototypage d'un projet de design
- Appliquer les cadres juridiques et administratifs liés au secteur d'activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'architecture commerciale

L'événementiel

Le space planning et l'aménagement de bureaux

Le secteur résidentiel

Le secteur des collectivités

L'hôtellerie, la restauration et les secteurs d'activité liés au tourisme

Le design produit

Architecte d'intérieur/designer (euse) indépendant(e) ou Manager (euse) d'agence

Responsable d'agence d'architecture intérieure ou de design

Responsable du département architecture intérieure dans un cabinet d'architecture

Chef (fe) de projet en agence de design ou d'architecture intérieure

Architecte d'intérieur dans le service architecture commerciale d'une agence de communication

Architecte d'intérieur/designer (euse) au sein du service « Visual merchandising » d'une marque ou d'une chaîne

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Un mémoire démontrant les capacités analytiques, théoriques et conceptuelles de l'étudiant.
- Un grand projet personnel, comprenant un volet « architecture intérieure » et un volet « design ».

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur - designer" avec effet au 16 juin 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 10 avril 2013, jusqu'au 16 juin 2015.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 15 à 25 étudiant(e)s certifié(e)s par an.

Autres sources d'information :

info@esamdesign.com

Le certificat délivré par l'Esam Design est reconnu par le CFAI (Conseil Français des Architectes d'Intérieur).

Site Internet de l'autorité délivrant la certification :

Lieu(x) de certification :

17 rue Jacquemont 75017 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

17 rue Jacquemont 75017 PARIS

Historique de la certification :

Titre d'architecte intérieur enregistré au RNCP en octobre 2007

Certification précédente : Architecte d'intérieur/designer

Certification suivante : Architecte d'intérieur / designer